



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté portant interdiction de stationner au droit du chantier sur la VC
n°12 dite Landa Handia sur le chemin Ondarraga
N° A104-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de branchement Eau potable et Assainissement par ouverture de la chaussée et/ou accotement pour la maison sise au 52 chemin Ondarraga, la société SEE MIREMONT représentée par Mme Marie-Pierre BERGERON, demande d'interdire le stationnement au droit du chantier par signalisation adéquate.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur une partie de la VC n°12 dite Landa Handia sur le chemin Ondarraga sera réglementée avec une signalisation adéquate car ouverture de la chaussée et/ou accotement, du lundi 09 octobre 2023 jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 inclus afin de permettre les travaux de branchement Eau potable et Assainissement pour le logement sis au 52 chemin Ondarraga.

La société devra prendre contact avec le responsable des services techniques pour effectuer un état des lieux avant et après les travaux.

Article 2 : L'entreprise SEE MIREMONT, représentée par Mme Marie-Pierre BERGERON, 484 Chemin d'Arrancette 64520 GUICHE, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société SEE MIREMONT de Guiche
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 30 septembre 2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire, par suppléance

Patrick ELIZAGOYEN



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.bejeoitze.fr>